

PROCES – VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 08
de votants : 13

CONVOCATION DU 14/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 Juin à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle du conseil en mairie.

Etaient présents : M. Jacques MAUPU, Monsieur Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, M. Jean-Christophe RÉTHO, Mme Jennyfer LOCHEREAU, et M. Vincent DEGLOS.

Etaient absents et excusés : Mme Jocelyne MÉNAGER (donne pouvoir à Mme Christèle BERTHELOT), Mme Floriane COLLAU (donne pouvoir à Mme Marie-Françoise DANIEL), Mme Céline LAUBY (donne pouvoir à M. Vincent DEGLOS), Mme Florence NONIS (donne pouvoir à M. Didier GAUTIER) Monsieur Romain FILLETTE et M. Matthieu CHEMINAIS (donne pouvoir à M. Jacques MAUPU)

Secrétaire de séance : Mme Jennyfer LOCHEREAU

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-Verbal de réunion du conseil municipal du 28/05/2024
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes.
3. Approbation du Rapport Annuel du service eau potable de 2023
4. Approbation du Rapport Annuel du service assainissement collectif de 2023
5. Budget Eau Potable
 - Approbation du Compte Financier Unique 2023
 - Affectation des résultats 2023
 - Vote du Budget Supplémentaire 2024
6. Budget Assainissement Collectif
 - Approbation du Compte Financier Unique 2023
 - Affectation des résultats 2023
 - Vote du Budget Supplémentaire 2024
7. Autorisation de vente du véhicule d'occasion Renault Master
8. Autorisation pour cession terrain communal
9. Renouvellement contrat de travail CUI
10. Questions et informations diverses
 - Fête des prix
 - Tableau de garde pour les élections législatives du 30/06 et 07/07/2024
 - 14 Juillet 2024
 - Arrêté Municipal renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

L'adoption du procès-verbal du 28/05/2024 est reporté au prochain conseil municipal.

Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :

CCEBP - Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Le Maire précise que lors de la dernière réunion communautaire, il a été présenté le chiffrage pour la création de la nouvelle salle de spectacle à Courville-sur-Eure et les modalités de transfert des services distribution de l'eau et de l'assainissement collectif des communes vers la communauté de communes.

RAPPORT SUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE CHUISNES / ANNEE 2023.

Délibération n° 22-2024

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur le service de distribution de l'eau potable de Chuisnes établi pour l'année 2023 présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le service de distribution de l'eau potable 2023 tel que présenté et ci-joint annexé.

Service d'alimentation en eau potable 2023					
Nom de la collectivité : CHUISNES					
Si vous n'avez pas à remplir une case, rayez la et ne la laissez pas vide.					
Collectivités adhérentes (s'il s'agit d'un Syndicat, d'une CC ou d'une CA) :					
Mode de gestion du service (régie, affermage, gérance...) : REGIE					
Transfert éventuel de compétence (production, distribution) :					
Date du transfert		Nom de la collectivité compétente		Compétence	
- Tous les éléments du tarif du service d'eau potable figurant sur la facture (pas de part délégataire en cas de régie ou de gérance)					
		Au 01/01/2022		Au 01/01/2023	
		Part délégataire	Part collectivité	Part délégataire	Part collectivité
	Abonnement ordinaire (Ø 15 mm) (€/ an)		42.00 €		44.00 €
	Prix du m3 d'eau de .0.... à ...99999 m3 (€/m3)		1.00 €		1.20 €
	Redevance prélèvement Agence de l'eau (€/m3)	0.088 €		0.088 €	
	FSIAREP (€/m3)	0.073 €		0.077 €	
	Redevance Pollution (€/m3)	0.38€		0.38 €	
	Autres...				
	Assujettissement à T.V.A. (oui ou non?)	OUI		OUI	
	Relevé de compteur (annuel ou semestriel?)	SEMESTRIEL		SEMESTRIEL	
	Facturation (annuelle ou semestrielle?)	SEMESTRIELLE		SEMESTRIELLE	
volume importé d'eau potable en 2023 :					
	Collectivités vendeuses		Volume importé		
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COURVILLOIS				
	STGS		60 065		m3
volume d'eau produit par point de prélèvement en 2023 :					
	Points de prélèvement (ex : forage de La Forêt, commune de LA SOURCE)		Volume produit		
			m3		

		m3
volume exporté en 2023 :		
	Collectivités acheteuses	Volume exporté
		m3
		m3
		m3
- le nombre d'abonnés domestiques (2023) (= compte 7064 / prix du de l'abonnement annuel)		
		547 Abonnés domestiques
- le nombre d'abonnés non domestiques (2023) : Définir les abonnés non domestiques (consommant plus dem3/an ou autre)		
		Abonnés non domestiques
- nombre d'habitants desservis par le service d'alimentation en eau potable (2023)		
		1 128 habitants
- le volume consommé par les abonnés domestiques (2023)		
		46 344 m3
- le volume consommé par les abonnés non-domestiques (2023)		
- le nombre de branchements en plomb changés en 2023		
- le nombre de branchements en plomb restant au 31/12/2023 (évaluation)		
- le linéaire réseau (longueur du réseau sans les branchements)		
		22 Km
RECETTES DE VENTE D'EAU		
- Recettes d'exploitation 2023 résultant de la vente d'eau aux abonnés		55 613 €
Recettes d'exploitation 2023 autres que celles résultant des tarifs facturés aux abonnés :		
- Vente en gros aux autres collectivités (recettes de volume exporté)		€
- Autres prestations aux abonnés (location compteur)		24 107 €
- Recettes de raccordement de nouveaux abonnés		€
- Autres (à préciser)		€
- Dépenses 2023 de volumes importés (achat d'eau)		
		34 266 €
- L'encours de la dette au 01/01/2023		162 959 €
- L'annuité de la dette pour 2023		19 154,44 €

RAPPORT SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023.

Délibération n° 23-2024

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur le service d'assainissement collectif établi pour l'année 2023 présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le service d'assainissement collectif 2023 tel que présenté et ci-joint annexé.

Service d'assainissement collectif année 2023

Nom de la collectivité : CHUISNES

► si vous n'avez pas à remplir une case, rayer la et ne la laisser pas vide

Collectivités adhérentes (s'il s'agit d'un Syndicat, d'une CC ou d'une CA) :

Mode de gestion du service (régie, affermage, gérance...) : REGIE

Transfert éventuel de compétence (collecte, traitement) :

Date du transfert	Nom de la collectivité compétente	Compétence

DONNÉES FINANCIÈRES année 2023

TARIF

Tous les éléments du tarif du service assainissement figurant sur la facture (pas de **part délégataire** en cas de régie ou de gérance)

		Au 01/01/2023	
		Part délégataire	Part collectivité
Part fixe (€/ an) ABONNEMENT COMPTEUR			
Parts variables	Prix du m3 d'eau (redevance assainissement)		1.00 €
Autres éléments :			
	AUTRES Redevance Modernisation réseaux (Compte 706121)		4 419.28 €
Assujettissement à T.V.A. (oui ou non)			OUI
Facturation (annuelle ou semestrielle)			SEMESTRIELLE

FINANCES

RECETTES DE LA PRESTATION ASSAINISSEMENT:

	Part délégataire	Part collectivité
- Recettes de la facturation aux abonnés domestiques (Compte 70611)	€	23 727 €
- dont abonnements	€	
- Recettes de la facturation aux abonnés non-domestiques	€	€
- dont abonnements	€	€
- Recettes pour boues et effluents importés	€	€
- Recettes liées au transfert d'effluents (vente pour épandage...)	€	€
- Régularisations (+/-)	€	€

RECETTES D'EXPLOITATION AUTRES QUE CELLES RESULTANT DES TARIFS FACTURES AUX ABONNÉS :

- Prime pour épuration	€	2 834 €
- Recettes de raccordement de nouveaux abonnés (Participation à l'Assainissement Collectif)	€	5 150 €
- Autres prestations aux abonnés (travaux Entreprise JULIEN TP)	€	€
- Autres (à préciser) DIAGNOSTICS RACCORDEMENT EAUX USEES SUITE VENTE ...	€	1 350 €

DEPENSES et ENDETTEMENT :

- L'encours de la dette au 01/01/2023		0 €
- Annuités payées en 2023		
- Remboursement du capital	€	0 €
- Intérêts	€	0 €

DONNÉES TECHNIQUES année 2023

Type d'installation (STEP, lagune ...) : STEP + Lagunage

Abonnés et consommation

- Nombre d'abonnés domestiques	289 abonnés
- Nombre d'abonnés avec une convention spéciale	
- Nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration	289 abonnés
- Nombre d'abonnés disposant d'un assainissement non-collectif	
- Volume facturé aux abonnés domestiques	23 727 m ³
- Volume facturé aux abonnés avec une convention spéciale	

Type de réseau

- Longueur de réseau unitaire	0,7 Km
- Longueur de réseau séparatif eaux usées	2, 5 Km
- Longueur de réseau séparatif eaux pluviales	Km

Caractéristiques hydrauliques

- Longueur de réseau gravitaire	Km
- Longueur de réseau de refoulement	Km

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU SERVICE EAU POTABLE DE CHUISNES.

Délibération n° 24-2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu les délibérations n°44-2021 du 17/06/2021 et n°71-2021 du 14/12/2021, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 22/06/2021 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du service eau potable de Chuisnes ;
Vu le Compte Financier Unique 2023 du service eau potable de Chuisnes ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité ; le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du service eau potable de Chuisnes
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU SERVICE EAU POTABLE DE CHUISNES.

Délibération n° 25-2024

Le Maire, Jacques MAUPU, expose :

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2023 du Service Eau Potable de Chuisnes, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Le résultat de clôture se présente ainsi :

- En section de fonctionnement un excédent de :	2 431,98 €
- En section d'investissement un déficit de :	3 061,15 €
<hr/>	
Soit un déficit global de	629,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2023 du Service Eau Potable comme suit :
 - 2 431,98 € au compte 1068 – Autres réserves
 - 3 061,15 € au compte 001 – Résultat d'investissement reporté.

BUDGET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024.

Délibération n° 26-2024

Le Maire, Jacques MAUPU, présente le Budget Supplémentaire de l'année 2024 du Service de l'Eau qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 639,17 € (Hors T.V.A.)
- Dépenses et Recettes d'investissement : 3 061,15 € (Hors T.V.A.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Adopte le Budget Supplémentaire 2024 de l'eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 639,17 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 3 061,15 €.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHUISNES.

Délibération n° 27-2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les délibérations n°44-2021 du 17/06/2021 et n°71-2021 du 14/12/2021, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 22/06/2021 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du service assainissement collectif de Chuisnes ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du service assainissement collectif de Chuisnes ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité ; le Maire n'ayant pas pris part au vote :

➤ APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du service assainissement collectif de Chuisnes

➤ DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHUISNES.

Délibération n° 28-2024

Le Maire, Jacques MAUPU, expose :

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2023 du Service Assainissement Collectif de Chuisnes, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Le résultat de clôture se présente ainsi :

- En section de fonctionnement un excédent de :	10 979,53 €
- En section d'investissement un excédent de :	10 800,50 €
<hr/>	
Soit un excédent global de	179,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2023 du Service Assainissement Collectif comme suit :

- 179,03 € au compte 001 – Résultat de fonctionnement reporté.
- 10 800,50 € au compte 001 – Résultat d'investissement reporté.
- 10 800,50 € au compte 1068 – Autres réserves.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF / VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024.

Délibération n° 29-2024

Le Maire, Jacques MAUPU, présente le Budget Supplémentaire de l'année 2024 du Service de l'assainissement collectif qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation: 29 719,52 € (Hors T.V.A.)
- Dépenses et Recettes d'investissement : 39 702,99 € (Hors T.V.A.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Supplémentaire 2024 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 29 719,52 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 39 702,99 €.

VENTE DU CAMION RENAULT MASTER COMMUNAL / ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 30-2024

Le Maire expose :

Suite à l'achat d'un nouveau camion communal de marque Iveco suivant délibération n°01-2024 en date du 21/03/2024, il convient de vendre au plus offrant l'ancien camion de marque Renault. Il s'avère que la proposition de rachat par la société PLS CHARTRAIN est identique à l'offre de M. Lionel ROUSSEAU, employé communal et Chuisnois, à savoir 1 500 €.

Le Maire propose que la vente soit réalisée avec M. Lionel ROUSSEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De vendre à M. Lionel ROUSSEAU l'ancien camion communal de marque Renault pour la somme de 1 500 €.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE PERSONNEL COMMUNAL POUR LE SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES.

Délibération n° 31-2024

Le Maire expose :

Suite à la fin d'un contrat au 03.09.2024, il convient de renouveler celui-ci au service des affaires scolaires avec l'agent recruté à temps partiel (20h/sem) et voir si celui-ci pourrait être renouveler et éligible dans le cadre des contrats PEC CIE.

Après débat avec les conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de renouveler le poste d'Adjoint Technique polyvalent à compter du 04.09.2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences si l'agent peut y prétendre ou alors renouveler son contrat sur un poste d'adjoint technique pour une durée de 1 an.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec France Travail pour ce renouvellement.
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2024 de la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le Maire rappelle aux conseillers la date du 22/06 pour la Fête des Prix, rendez-vous à 11h à la salle polyvalente. Pour la rentrée scolaire de septembre prochain, il est prévu un effectif de 120 élèves.

➤ Madame Ménager indique que le repas du 14 juillet sera une paëlla. Date limite d'inscription le 10/07/2024.

➤ Le Maire signale qu'une modification des heures d'éclairage public pour le bourg interviendra prochainement. Extinction des lumières à 23h et reprise le matin à 5h.

➤ Attaques de 2 chiens dangereux : Le Maire indique aux conseillers avoir pris un arrêté portant mise en demeure des modalités de garde de 2 chiens, appartenant à M. Dessus Adrien. Cet arrêté a été pris en coordination avec les services de la préfecture d'Eure-et-Loir. Les 2 chiens en question doivent partir chez le frère de M. Dessus.

Séance levée à 22h10.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 18/06/2024.

Le Maire,

Les Conseillers,

La Secrétaire,